

### Les faits

- 72 % des étudiants du cégep étudient à temps plein tout en travaillant.
- Les étudiants du cégep accordent dorénavant plus de temps à leur travail (17 heures en moyenne) qu'à leurs études à la maison (12 heures).
- Les garçons sont plus nombreux à travailler 25 heures et plus par semaine et à accepter de le faire de nuit.

### Du pour, du contre

C'est aux employeurs de le faire	Ce n'est pas aux employeurs de le faire
En dépit du fait qu'il y a diverses initiatives régionales pour limiter le nombre d'heures travaillées et favoriser la conciliation travail-études, les employeurs mettent de la pression pour que les étudiants travaillent tout le week-end et un nombre encore plus important d'heures durant les Fêtes.	Bien avant de blâmer les employeurs, on devrait blâmer le gouvernement pour qu'il légifère et impose des amendes aux employeurs récalcitrants. En France et en Belgique, le gouvernement a d'ailleurs déjà légiféré pour limiter le nombre d'heures travaillées par les étudiants. Ces initiatives sont un pas dans la bonne direction.
Il a été prouvé que travailler plus de 20 heures par semaine augmente les chances d'abandon.	Les étudiants devraient tout d'abord se prendre en main, tout en étant soutenus par leurs parents. S'ils étaient nombreux à se tenir debout et à refuser de faire plus de 15 heures par semaine, les employeurs n'auraient pas le choix d'abdiquer.
Durant les Fêtes, les employeurs offrent plus d'heures aux étudiants (les 9 à 9), à un salaire plus alléchant, ce qui est difficile à refuser. Ils pourront se procurer plus de biens matériels grâce à ce gagne-pain. Tout est en place pour qu'ils entrent de plain-pied dans notre société de consommation.	Plusieurs facteurs sont responsables du décrochage, notamment le soutien parental et les conditions socio-économiques. On ne peut pas faire porter ce poids aux employeurs.

### Saviez-vous que ?

- « *La société québécoise est en contradiction. Alors qu'elle mise sur la réussite scolaire du plus grand nombre, elle fait preuve d'un grand laxisme en ce qui concerne le travail rémunéré des étudiants. Celui-ci peut pourtant compromettre la réussite scolaire.* »  
**Jacques Roy**, sociologue
- « *Les entreprises ainsi que les petits commerces de détail devraient faire preuve de flexibilité envers leurs employés qui sont aux études. Ils doivent s'assurer que les horaires de travail soient compatibles avec leur horaire de cours. Ils doivent aussi permettre aux étudiants de travailler un nombre d'heures plus restreint à certaines périodes de l'année, notamment durant les semaines d'examens.* »  
**Fédération étudiante universitaire du Québec**